

Land area excludes area under inland water bodies (i.e. major rivers and lakes).

Arable refers to all land generally under rotation, whether for temporary crops (double-cropped areas are counted only once) or meadows, or left fallow (less than five years). These data are not meant to indicate the amount of land that is potentially cultivable.

Permanent crops are those that occupy land for a long period and do not have to be planted for several years after each harvest (e.g. cocoa, coffee, rubber). Land under vines and trees and shrubs producing fruits, nuts and flowers, such as roses and jasmin, is so classified, as are nurseries (except those for forest trees, which should be classified under "forests and other wooded land").

Cropland is defined as the sum of arable area and land under permanent crops.

Agriculture area under organic agriculture refers to agriculture area certified organic and/or in conversion to organic.

Cropland area under zero or no tillage refers to cropland area on which practices do not involve any tillage operations. After the seeding operation, not more than 25% of the soil surface is allowed to be disturbed. The soils are always covered, including for the period between harvest and sowing. The stubble is retained and the soil surface is covered by residue mulch or stubble for erosion control. Seeding/planting is done with special no-tillage/direct seeders, which are able to open a narrow slot of the soil (through soil cover), drop the seed and close the slot again. Zero tillage is carried out with implements such as direct planters or hand-jab planters. Seed can be also sown by broad casting into standing vegetation or into small holes in the ground intended for seed placement.

Permanent meadows and pastures refer to land used for five years or more to grow herbaceous forage crops, either cultivated or growing wild (wild prairie or grazing land).

Forest refers to land spanning more than 0.5 hectare (0.005 km^2) and a canopy cover of more than 10 percent, or trees able to reach these thresholds in situ. This includes land from which forests have been cleared but that will be reforested in the foreseeable future. This excludes woodland or forest predominantly under agricultural or urban land use and used only for recreation purposes.

Naturally regenerating forest refers to forest predominantly composed of trees established through natural regeneration. It includes (1) forests for which it is not possible to distinguish whether planted or naturally regenerated, (2) forests with a mix of naturally regenerated native tree species and planted/seeded trees, and where the naturally regenerated trees are expected to constitute the major part of the growing stock at stand maturity, (3) coppice from trees originally established through natural regeneration, (4) naturally regenerated trees of introduced species.

Planted forest refers to forest predominantly composed of trees established through planting and/or deliberate seeding. Predominantly means that the planted/seeded trees are expected to constitute more than 50 percent of the growing stock at maturity. It includes coppice from trees that were originally planted or seeded.

Other areas include built-up and related land, wet open land, and dry open land, with or without vegetation cover. Areas under inland water bodies (rivers and lakes) are excluded.

The definitions used in different countries may show variations.

La **superficie des terres** exclut la superficie des plans d'eau intérieurs (c'est-à-dire les principaux fleuves et lacs).

Les **terres arables** désignent toutes les terres généralement en rotation, qu'il s'agisse de cultures temporaires (les superficies en double culture ne sont comptées qu'une seule fois) ou de prairies, ou laissées en jachère (moins de cinq ans). Ces données ne sont pas censées indiquer la quantité de terres potentiellement cultivables.

Les **cultures permanentes** sont celles qui occupent la terre pendant une longue période et ne doivent pas être replantées pendant plusieurs années après chaque récolte (par exemple, le cacao, le café, le caoutchouc). Les terres plantées de vignes, d'arbres et d'arbustes produisant des fruits, des noix et des fleurs, comme les roses et le jasmin, sont classées dans

cette catégorie, de même que les pépinières (à l'exception des pépinières d'arbres forestiers, qui doivent être classées dans la catégorie "forêts et autres terres boisées").

Les **terres agricoles** sont définies comme la somme de la superficie arable et des terres consacrées aux cultures permanentes.

La **superficie agricole consacrée à l'agriculture biologique** correspond à la superficie agricole certifiée biologique et/ou en cours de conversion à l'agriculture biologique.

La **superficie des terres cultivées sans travail du sol** est la superficie des terres cultivées sur lesquelles les pratiques n'impliquent aucune opération de travail du sol. Après l'opération d'ensemencement, pas plus de 25 % de la surface du sol ne peut être perturbée. Les sols sont toujours couverts, y compris pendant la période entre la récolte et l'ensemencement. Les chaumes sont conservés et la surface du sol est recouverte d'un paillis de résidus ou de chaumes pour contrôler l'érosion. L'ensemencement et la plantation sont effectués à l'aide de semoirs spéciaux à semis direct ou sans labour, capables d'ouvrir une fente étroite dans le sol (à travers la couverture du sol), d'y déposer la semence et de refermer la fente. Le semis direct est effectué à l'aide d'outils tels que des planteurs directs ou des planteurs à main. Les semences peuvent également être semées par jet large dans la végétation sur pied ou dans de petits trous dans le sol destinés à la mise en place des semences.

Les **prairies et pâtures permanents** désignent les terres utilisées pendant cinq ans ou plus pour la culture de plantes fourragères herbacées, qu'elles soient cultivées ou qu'elles poussent à l'état sauvage (prairies sauvages ou pâtures).

La **forêt** désigne les terres d'une superficie supérieure à 0,5 hectare ($0,005 \text{ km}^2$) et dont le couvert est supérieur à 10 %, ou les arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*. Cela inclut les terres dont les forêts ont été défrichées mais qui seront reboisées dans un avenir prévisible. Cela exclut les bois ou les forêts principalement utilisés à des fins agricoles ou urbaines et utilisés uniquement à des fins récréatives.

Une **forêt à régénération naturelle** est une forêt composée principalement d'arbres issus de la régénération naturelle. Elle comprend (1) les forêts pour lesquelles il n'est pas possible de distinguer si elles sont plantées ou naturellement régénérées, (2) les forêts avec un mélange d'espèces d'arbres indigènes naturellement régénérées et d'arbres plantés/semés, et où les arbres naturellement régénérés devraient constituer la majeure partie du stock de croissance à la maturité du peuplement, (3) les taillis d'arbres établis à l'origine par régénération naturelle, (4) les arbres d'espèces introduites naturellement régénérés.

Une **forêt plantée** est une forêt principalement composée d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré. Par prédominance, on entend que les arbres plantés/ensemencés devraient constituer plus de 50 % du matériel végétal à l'âge adulte. Elle comprend le taillis des arbres qui ont été plantés ou semés à l'origine.

Les **autres zones** comprennent les terrains bâtis et connexes, les terres ouvertes humides et les terres ouvertes sèches, avec ou sans couverture végétale. Les zones situées sous des masses d'eau intérieures (rivières et lacs) sont exclues.

Les définitions utilisées dans les différents pays peuvent varier.